

223C1139
FR0004029411-FS0596

19 juillet 2023

Déclaration de franchissements de seuils et d'intention
(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

KEYRUS
(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 19 juillet 2023, la société par actions simplifiée K Eagle Investment¹, contrôlée par M. Eric Cohen, a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 18 juillet 2023, les seuils de 5% des droits de vote, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société KEYRUS², et détenir à titre individuel 11 327 935 actions KEYRUS représentant autant de droits de vote, soit 65,56% du capital et 64,67% des droits de vote de cette société³.

La société K Eagle Investment détient, de concert avec Monsieur Eric Cohen, certains dirigeants de KEYRUS et BNP Paribas Développement⁴, 11 657 459 actions KEYRUS représentant 11 763 743 droits de vote, soit 67,47% du capital et 67,16% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Eric Cohen	0	0%	0	0%
Managers	329 524	1,91%	435 808	2,49%
K Eagle Investment	11 327 935	65,56%	11 327 935	64,67%
BNP Paribas Développement	0	0%	0	0%
Total concert	11 657 459	67,47%	11 763 743	67,16%

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition hors marché par K Eagle Investment de 10 358 243 actions KEYRUS apportées en nature par certains membres du concert, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée déposée par la société K Eagle Investment sur les actions KEYRUS⁵.

¹ Société contrôlée par M. Eric Cohen.

² La société KEYRUS a été transférée sur Euronext Growth Paris le 2 mars 2021.

³ Sur la base d'un capital composé au 18 juillet 2023 de 17 277 870 actions représentant 17 515 567 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ L'actionnariat de la société K Eagle Investment est le suivant :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Eric Cohen	351 109 509	81,18%	351 109 509	81,18%
BNP Paribas Développement	70 000 001	16,18%	70 000 001	16,18%
Managers du groupe Keyrus	11 429 005	2,64%	11 429 005	2,64%
Total concert	432 538 515	100%	432 538 515	100%

⁵ Cf. notamment D&I 223C1128 du 19 juillet 2023.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L. 233-7 VII du Code de commerce, K Eagle Investment déclare, pour les six mois à venir, les intentions suivantes :

- Il est rappelé que la mise en concert entre les membres du concert (voir D&I 223C0837) résulte de la signature, le 6 juin 2023, d'un protocole d'investissement relatif à l'acquisition envisagée, par l'intermédiaire de K Eagle Investment, de l'intégralité du capital social de Keyrus, par le lancement d'une offre publique d'achat simplifiée initiée par K Eagle Investment agissant pour le compte du concert, conformément aux articles 231-13 et 233-1, 1° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, suivie de la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire et de la radiation des actions Keyrus du marché Euronext Growth Paris, si les conditions sont réunies (l'« **Opération** »). L'acquisition par K Eagle Investment des actions Keyrus apportées dans le cadre de l'Opération sera financée par le tirage d'un financement bridge auprès de la banque Crédit Agricole Brie Picardie et par l'investissement en numéraire de BNP Paribas Développement au sein de K Eagle Investment. L'AMF a déclaré conforme le 18 juillet 2023 le projet d'offre déposé le 8 juin 2023 par K Eagle Investment sur les actions Keyrus.
- K Eagle Investment détient, le 18 juillet 2023, 11.327.935 actions et 11.327.935 droits de vote théoriques de Keyrus, représentant 65,56% du capital et 64,67% des droits de vote de Keyrus, à la suite de l'acquisition par K Eagle Investment, le 18 juillet 2023, de 10.358.243 actions Keyrus apportées en nature par certains membres du concert.
- Dans la mesure où la liquidité du titre Keyrus reste limitée, que les contraintes réglementaires et administratives ainsi que les coûts liés à la cotation pèsent de plus en plus lourd pour Keyrus, l'Opération permettrait aux équipes de direction de Keyrus de se concentrer sur la stratégie et le développement du groupe Keyrus tout en offrant une liquidité aux actionnaires de Keyrus à un prix attractif. Dans ce cadre, K Eagle Investment a l'intention, en s'appuyant sur l'équipe de direction actuelle, de poursuivre les principales orientations stratégiques mises en œuvre par Keyrus et n'a pas l'intention de modifier le modèle opérationnel de Keyrus, en dehors de l'évolution normale de l'activité.
- K Eagle Investment a également l'intention, dans l'hypothèse où Keyrus serait à terme retirée de la cote, de transformer celle-ci en société par actions simplifiée. Les autres opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ne sont pas envisagées par K Eagle Investment.
- K Eagle Investment n'est pas partie à un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce.
- K Eagle Investment n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et les droits de vote de la société Keyrus.
- K Eagle Investment n'a pas l'intention de solliciter une ou des nominations au conseil d'administration de Keyrus. »